



LES PPTE RÉCLAMENT DES MESURES SUR L'INITIATIVE PPTE, LES DSRP ET LES ODM

*Communiqué de la 9^{ème} Réunion
des Ministres des Finances des PPTE*

Doubaï, 20 septembre 2003

La 9^e réunion des ministres des Finances des PPTE s'est tenue le 20 septembre à Doubaï à l'occasion de l'Assemblée annuelle des IBW, sous la co-présidence des ministres Donald Kaberuka, du Rwanda, et Javier Comboni, de Bolivie. Les ministres ont également représenté les PPTE lors d'un séminaire sur la viabilité de la dette des pays à faible revenu, pendant lequel ils ont soumis leurs observations officielles aux IBW sur cette question, ainsi que tenu des discussions avec les hauts dirigeants des IBW. Ils ont émis le communiqué de presse suivant lors d'une conférence de presse qui a réuni 30 journalistes.

1) Initiative PPTE

Trop de créanciers ne participent toujours pas à l'Initiative PPTE. La communauté internationale ne présente toutefois pas une analyse claire des effets de cette non-participation et n'aide pas assez les PPTE à assurer la participation effective des créanciers.

- Il convient que chaque document PPTE des Conseils d'administration précise exactement l'impact de la non-participation des créanciers sur la viabilité de la dette du pays.
- La communauté internationale doit immédiatement établir un fonds d'assistance technique pour aider les pays à éviter et se défendre des procès et un fonds fiduciaire destiné à apurer toutes les dettes entre les pays à faible revenu très endettés, ainsi qu'accroître le recours au fonds de réduction de la dette commerciale de l'IDA.

L'étude récente réalisée par les IBW sur la viabilité de la dette des pays à faible revenu suggère que la dette intérieure et extérieure du secteur privé soit analysée au même titre que la dette extérieure du secteur public. Les ministres réclament que tous les futurs documents FRPC analysent ces dettes et invitent les donateurs à soutenir davantage le suivi, l'analyse ainsi que la réduction de ces dernières.

L'étude indique également qu'il convient d'analyser la viabilité de la dette au cas par cas, selon les besoins des pays pour le financement des ODM. Pourtant, les ministres se trouvent de plus en plus souvent contraints à réduire les dépenses liées aux ODM, afin d'éviter d'excéder les seuils de viabilité de la dette selon l'initiative PPTE. Ils préconisent l'utilisation du ratio du service de la dette aux recettes budgétaires comme critère clé pour juger la viabilité après le point d'achèvement PPTE et ils défendent que, si celui est inférieur à 10 %, les ratios de la VA soient traités comme secondaires sous réserve d'être maintenus dans des limites raisonnables.

Lors des récentes discussions des Conseils d'administration des IBW, il a été décidé de continuer d'examiner si les annulations de la dette à 100 % accordées par certains gouvernements de l'OCDE devaient être complémentaires à l'initiative PPTE, ce qui apporterait 1,2 milliards de USD d'allègement supplémentaire. Les ministres invitent la communauté internationale à soutenir ce financement complémentaire.

Les PPTE peuvent aspirer à un « apport complémentaire » au point d'achèvement s'ils ont subi des chocs exogènes qui ont modifié leurs circonstances. Les ministres des PPTE ne doutent pas que ces chocs doivent englober les variations des taux d'intérêt et de change internationaux, car celles-ci accroissent la VA de l'excédent de la dette et réduisent la croissance et l'investissement futurs. Les ministres rejettent toute tentative d'exclure ces chocs des motifs d'apport complémentaire.

2) Chocs exogènes

On a récemment débattu activement de la manière de gérer les chocs exogènes subis par la croissance des pays à faible revenu. Mais nombre de ces « chocs » sont prévisibles et récurrents, et les ministres préconisent de faire figurer tous les chocs prévisibles dans les prévisions initiales de la FRPC. Parmi les solutions suggérées contre les chocs, figurent les fonds de couverture de risque liés aux produits de base et les prêts en monnaie nationale. Les ministres estiment que cela n'apporte pas de solutions adaptées à la plupart des chocs auxquels ils font face. La réponse la plus complète consisterait à offrir un financement d'urgence à décaissement immédiat, sous forme de tranches flottantes dans les dons des bailleurs de fonds en faveur du budget, ainsi que dans les prêts et dons du FMI et de la Banque mondiale.

3) Stratégies de réduction de la pauvreté

On a pris peu de mesures pour flexibiliser les cadres macro-économiques des programmes du FMI. Ces derniers restent insuffisamment orientés vers la croissance, excessivement concentrés sur la réduction de l'inflation en dessous de 5 %. On n'a pas permis d'accroître les dépenses de réduction de la pauvreté en

accord avec les dons à long terme disponibles pour financer les déficits budgétaires. Plusieurs pays ont dû réduire leurs objectifs en matière de croissance et de dépenses anti-pauvreté, abandonnant ainsi les ODM même lorsqu'un financement suffisant existait. Les ministres sollicitent des mesures immédiates pour veiller à ce que tous les cadres macro-économiques aient les ODM pour objectifs, ainsi que pour offrir des ressources indépendantes aux PPTE en vue d'évaluer les effets sociaux des politiques économiques.

Les ministres font également observer que de nombreux DSRP n'ont pas assez mis l'accent sur les questions liées aux femmes, et spécialement sur l'ODM relatif à l'éducation des filles à l'horizon 2005.

Un récent document du FMI a suggéré que ce dernier réduise ses prêts et s'oriente vers des mécanismes de surveillance destinés aux pays à faible revenu économiquement stables. Les ministres approuvent cette opinion et invitent le Conseil du FMI à définir des directives opérationnelles claires pour que cela se produise dès que possible dans tous ces pays. Réduire les niveaux de prêt devrait également permettre au Fonds d'accroître la concessionnalité de ses prêts accordés aux pays à faible revenu en direction des conditions de l'IDA, réduisant ainsi leur fardeau de la dette.

4) Financement des ODM

Un récent document de la Banque mondiale suggère que certains pays africains ne peuvent absorber l'ensemble du financement supplémentaire nécessaire pour atteindre les ODM. Les ministres rejettent cette théorie car de nombreux pays ont fortement accru leur capacité d'absorption en une courte période. Ils invitent la communauté internationale à concentrer tous ses efforts sur l'accroissement de la capacité d'absorption en étudiant et diffusant les meilleures pratiques dans les pays à faible revenu.

Trois ans après l'adoption des ODM, la plupart des pays et des institutions internationales n'ont toujours pas une idée claire de leurs coûts. Les ministres préconisent que chaque document FRPC estime le coût de ces objectifs, tandis qu'ils invitent instamment les donateurs à mobiliser les fonds nécessaires pour y parvenir. Ils déplorent également le manque de recherches et d'outils pratiques susceptibles de contribuer à analyser, projeter et estimer le coût de leur progression vers les ODM et sollicitent une accélération rapide des travaux en la matière.

Les ministres approuvent la proposition du Royaume-Uni concernant le Mécanisme de financement international (IFF)¹. Tout en précisant que les fonds ainsi apportés doivent être complémentaires, sous forme de dons et de grande qualité (par ex. à titre de soutien budgétaire), ils invitent les autres pays du G8 à surmonter leurs réservations et à financer l'IFF le plus tôt possible.

L'un des ODM décisifs consiste à réformer les procédures des donateurs pour assurer des fonds de grande qualité. Les ministres établissent actuellement leurs propres systèmes afin d'évaluer la qualité de l'aide des donateurs. Ils prient le CAD et les IFI de conduire une analyse urgente et franche pour voir si les donateurs individuels respectent leurs récentes promesses d'accroître la quantité ainsi que la qualité de leur aide. Cette analyse devrait être présentée lors de l'Assemblée de printemps de l'année prochaine.

¹ En anglais : International Finance Facility